

Lorsque la langue majoritaire est minoritaire : la situation des germanophones et de l'allemand à Bosco Gurin, Jaun (Bellegarde) et Ederswiler (Suisse)

Claudine Brohy
Université de Fribourg (Suisse)

Résumé : L'allemand est la langue première ou principale d'environ 100 millions d'Européens. En Suisse, les germanophones représentent près des deux tiers de la population. Toutefois, l'allemand peut aussi avoir le statut de langue minoritaire au niveau cantonal, régional ou municipal. Cet article se penche sur la situation linguistique spécifique de trois municipalités : Bosco Gurin (canton du Tessin), Jaun (canton de Fribourg) et Ederswiler (canton du Jura). Dans ces municipalités, l'allemand est soit minoritaire face à la seule langue officielle du canton respectif (Bosco Gurin et Ederswiler), soit la langue minoritaire dans un district francophone enchâssé dans un canton officiellement bilingue (Jaun). La comparaison entre les trois municipalités, qui s'inscrit à la croisée de la sociolinguistique et de la politique des langues, montre que Bosco Gurin, qui abrite une communauté walser isolée, présente la plus grande précarité linguistique et culturelle, ce qui demande des mesures urgentes de revitalisation.

Mots-clés : Suisse ; allemand ; dialecte alémanique ; îlot linguistique ; diglossie ; droits linguistiques ; minorité ; frontière des langues ; revitalisation linguistique

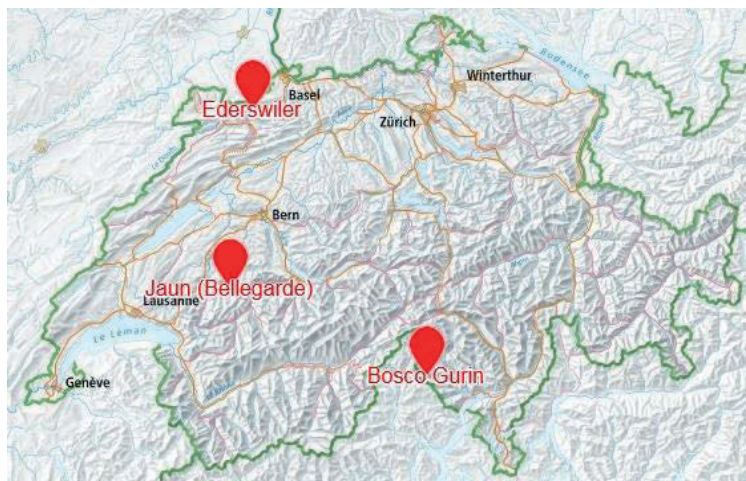
Abstract: German is the first or main language spoken by almost 100 million Europeans. In Switzerland, the German-speakers account for almost two thirds of the population. However, German can also have the status of a minority language at the cantonal, regional or municipal level. This paper presents the language situation in three municipalities: Bosco Gurin (canton of Ticino), Jaun (canton of Fribourg, and Ederswiler (canton of Jura), where German is either a minority language in an officially monolingual canton (Bosco Gurin and Ederswiler), or a minority language in a francophone district embedded in an officially bilingual canton (Jaun). The comparison between the three municipalities, which is rooted at the crossroads of sociolinguistics and language policy, shows that Bosco Gurin, home of a Walser community, presents the greatest linguistic and cultural fragility, which requires urgent revitalization measures.

Keywords: Switzerland, German; Alemannic dialect; diglossia; minority; linguistic island; language border; language rights; language revitalization.

Introduction

Avec presque 100 millions de locutrices et locuteurs, les germanophones constituent la plus grande communauté linguistique d'Europe. En Suisse, celle-ci représentait en 2017 environ 62,6 % de la population, alors que les trois langues minoritaires officielles romanes, le français, l'italien et le romanche, totalisaient respectivement 22,9 %, 8,2 % et 0,5 % des habitantes et habitants, et que 23 % indiquaient d'autres langues premières¹. Toutefois, l'allemand est minoritaire dans les cantons officiellement bilingues de Fribourg et du Valais, et il a également le statut de langue minoritaire dans des districts et municipalités, formant ainsi des minorités imbriquées en poupées russes. C'est le cas de trois petites municipalités (appelées « communes » en Suisse), Bosco Gurin, Jaun (Bellegarde) et Ederswiler, situées dans trois régions et trois cantons du pays (Fig. 1, Tabl. 1), dont les aspects sociolinguistiques seront présentés plus en détail dans cette contribution. Notre objectif est de décrire la situation des trois municipalités dans une approche de la linguistique de contact, étant donné qu'il n'existe pas d'étude comparative tenant compte de leurs profils linguistiques particuliers. Les données recueillies proviennent de sources écrites, d'observations et d'entrevues avec la population.

Figure 1. Situation géographique des trois communes²



¹ Confédération suisse, *Langues*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, <https://bit.ly/3sdZGAL> (consulté le 22 février 2022).

² Confédération suisse, Office fédéral de la topographie, Wabern, <http://map.geo.admin.ch> (consulté le 22 février 2022).

Bosco Gurin se trouve sur le versant sud des Alpes, dans le canton du Tessin. Elle est la seule commune germanophone d'un canton officiellement italophone. Perchée au-dessus de la Valle Maggia dans un fond de vallée, à plus de 1 500 mètres d'altitude, c'est la commune la plus élevée du canton et elle compte environ 50 habitantes et habitants qui parlent encore un dialecte walser archaïque. Jaun est aussi la commune la plus élevée du canton bilingue de Fribourg et se situe à plus de 1 100 mètres d'altitude, également dans un fond de vallée, dans les Préalpes fribourgeoises à la frontière bernoise ; elle totalise environ 660 habitantes et habitants. Quant à la troisième commune, Ederswiler, elle se situe dans le canton officiellement francophone du Jura, près de la frontière avec la France et compte une population d'environ 120 personnes. L'allemand pratiqué dans ces trois communes est donc soit une langue minoritaire face à la seule langue officielle du canton (Tessin, Jura), soit la langue minoritaire municipale dans un district officiellement francophone (District de la Gruyère) enchâssé dans un canton bilingue (bilinguisme français-allemand officiel dans le canton de Fribourg). Les trois communes possèdent leur propre conseil exécutif (gouvernement), ainsi qu'un pouvoir législatif sous forme d'assemblée des citoyennes et citoyens. En Suisse, la politique linguistique, culturelle et éducative est essentiellement du ressort des cantons et des communes (principe de subsidiarité).

Dans les trois cas, l'allemand forme, en fait, un diasystème diglossique composé du dialecte local, utilisé surtout à l'oral et pour des messages écrits privés et informels, ainsi que de l'allemand standard, pratiqué pour l'écrit et les situations orales très formelles. Pour Bosco Gurin et Jaun, il s'agit de la famille des dialectes alémaniques supérieurs ou alpins, en allemand *Höchstalemannisch*, et pour Ederswiler d'un dialecte alémanique du Nord-Ouest de la Suisse. Dans les trois communes, le diasystème dialecte-langue standard est en contact avec différentes langues romanes (dialecte tessinois, italien, francoprovençal, français).

Tableau 1. Données géolinguistiques des trois communes

Communes	Canton	District	Région	Population*	Langues en contact
Bosco Gurin	Tessin	Vallemaggia	Alpes	50	dialecte walser, allemand standard dialecte tessinois, italien standard
Jaun (Bellegarde)	Fribourg	Gruyère	Préalpes	660	dialecte alémanique (joutütsch), allemand standard, français, autrefois : francoprovençal
Ederswiler	Jura	Delémont	Jura	127	dialecte du nord-ouest de la Suisse, allemand standard, français, autrefois : franc-comtois

* (2017)

Les trois communes ont un autre point commun : elles se trouvent en dehors des voies principales de communication du Plateau suisse, qui est un territoire densément peuplé, et constituent des régions périphériques enclavées et des îlots linguistiques (ou des presqu'îles linguistiques), spécialement Bosco Gurin et Jaun. Lorsqu'elles sont en situation minoritaire dans les cantons bilingues et le long de la frontière des langues entre le français et l'allemand, les langues nationales suisses sont protégées par la Partie II (article 7) de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe³. Bosco Gurin et Ederswiler ont fait l'objet de la procédure de suivi de la Charte, alors que le cas de Jaun n'a pas (encore) été traité.

1. Bosco Gurin

Situé au sud des Alpes à plus de 1 500 mètres d'altitude, en cul-de-sac dans un fond de vallée au nord-ouest de Locarno, le village de Bosco Gurin est le plus haut du Tessin. Il est le seul de langue allemande faisant partie d'un canton officiellement italophone, qui est, selon sa constitution cantonale, « *una repubblica democratica di cultura e lingua italiane* » (article 1)⁴. La commune comptait, en 2017, 50 habitantes et habitants selon l'Office fédéral de la statistique⁵. Le nombre de personnes vivant à l'année au

³ Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992.

⁴ Cantone Ticino, *Costituzione della Repubblica e Cantone Ticino del 14 dicembre 1997*.

⁵ Un pic de 420 habitants a été atteint en 1858. Voir Tobias Tomamichel, *Bosco Gurin. Das Walserdorf im Tessin*, Bosco Gurin, Gesellschaft Walserhaus Gurin, 4^e édition, revue et augmentée par Leonhard Tomamichel, 1997, p. 57. Cette publication fournit de précieuses informations sur l'histoire de Bosco Gurin, ainsi que sur la langue et la culture des Walser qui sont à la base de ce chapitre. Voir aussi Enrico Rizzi, Leonhard Tomamichel et Giorgio Felippine, *Geschichte von Bosco Gurin*. Bosco Gurin, Gesellschaft Walserhaus Gurin, Fondazione Enrico Monti, 2009. Bohnenberger mentionne une population de 266 personnes en 1900, dont 260 sont germanophones. Voir Karl Bohnenberger, *Die Mundart der deutschen Walliser im Heimattal und in den Aussenorten*. Frauenfeld, Huber, 1913, p. 7. À la fin des années 1940, Balmer mentionne qu'aucune famille ne parle italien à Bosco Gurin, (Emil Balmer, « Bosco-Gurin », *Die Walser im Piemont. Vom Leben und von der Sprache der deutschen Ansiedler hinterm Monte Rosa*, Bern, Francke, 1949, p. 203), alors qu'en 1990, l'Office fédéral de la statistique dénombre encore 58 habitants, dont 35 parlent l'allemand, 20 l'italien et trois une autre langue (information fournie par l'Office fédéral de la statistique). Sur les 2 212 communes que comptait la Suisse le 1^{er} janvier 2019, Bosco Gurin est la 10^e plus petite (Confédération suisse, *Portraits régionaux : communes*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, <https://bit.ly/3Gjv5Xz> (consulté le 22 février 2022)).

village a régulièrement décliné ; toutefois, beaucoup de personnes émigrées essentiellement en Suisse alémanique ou dans d'autres régions du Tessin y ont gardé une maison ou un appartement et reviennent régulièrement au village pour les fins de semaine ou les vacances. Le double nom, attesté dans des anciens documents conservés dans les archives communales, provient du lieu-dit *lo buscho de Quarino* (la forêt de Quarino), noms qui se sont développés finalement en *Bosco* et *Gurin*. Les deux toponymes sont donc romans, mais les Walser considèrent *Gurin* comme leur nom, les statuts de Bosco Gurin de 1474 mentionnent d'ailleurs le nom utilisé par la population « *gemeindt undt dorf gurin* » (commune et village de Gurin).

Le canton du Tessin a d'abord exclusivement utilisé le nom *Bosco*, puis *Bosco Valle Maggia*, pour le différencier d'un autre village tessinois *Gurin* (écrit parfois aussi *Bosco-Gurin* ou *Bosco/Gurin*), à la demande de la population du village. En dialecte walser, le village est appelé *Grí* ou *Grín*⁶ ; les lieux-dits de la commune sont allemands. Toutefois, selon les « relevés structurels poolés de 2010 à 2014 » de l'Office fédéral de la statistique⁷, qui détermine les régions linguistiques de la Suisse, la commune appartient désormais au territoire italien de la Suisse.

La population de Bosco Gurin parle un dialecte walser très archaïque, le *Ggurijnartitsch*, qualifié autrefois de grossier, aujourd'hui de sonore et exotique, qui a fasciné linguistes et dialectologues suisses et étrangers⁸. Cependant, à cause du contact séculaire avec les italophones, la population alémanique s'est graduellement italianisée et elle utilise aussi le dialecte

⁶ Karl Bohnenberger, *op. cit.*, p. 7.

⁷ Confédération suisse, *Les régions linguistiques de la Suisse*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, <https://bit.ly/3APUTJS> (consulté le 22 février 2022).

⁸ Voir, par exemple, les travaux suivants : Emily Gerstner-Hirzel, *Aus der Mundart von Gurin. Wörterbuch der Substantive von Bosco Gurin. Voci del dialetto di Bosco Gurin. Vocabolario dei sostantivi di Bosco Gurin*, Bosco Gurin, Museum Walserhaus, Armando Dadò Editore, 2014 ; Bernard Comrie et Uli Frauenfelder, « The verbal complex in Gurinerdeutsch », *Linguistics*, 30, 1992, p. 1031-1064 ; Charles V. J. Russ, « The Swiss German dialect of Bosco Gurin », *Transactions of the Philological Society*, 1981, p. 136-156 ; Charles V. J. Russ, *Die Mundart von Bosco Gurin. Eine synchronische und diachronische Untersuchung*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2002 ; Rudolf Hotzenköcherle, *Dialektstrukturen im Wandel. Gesammelte Aufsätze zur Dialektologie der deutschen Schweiz und der Walsertgebiete Oberitaliens*, Aarau, Sauerländer, 1986.

italien tessinois et l'italien standard⁹ ; les anciens patronymes allemands ont d'ailleurs été traduits en italien, *Zumstein* en *Della Pietra*, par exemple. Étant donné que le dialecte de Bosco Gurin est difficilement compréhensible par les Suisses alémaniques, la population fait, au contact avec d'autres dialectophones, une accommodation linguistique vers un dialecte alémanique moins marqué et plus répandu. La population est donc non seulement bilingue, mais également bidialectale.

La commune connaissait autrefois, comme c'était d'ailleurs le cas dans les autres vallées reculées du canton du Tessin, une forte émigration temporaire ou définitive. Les hommes de Bosco Gurin émigraient vers les cantons voisins, vers la France et également vers la Californie en tant que maçons et tailleurs de pierres ; ils se dirigeaient vers l'Italie en tant que sculpteurs et doreurs. Cette situation isolée a induit une particularité sérologique, à savoir une surreprésentation du groupe sanguin O et du facteur rhésus négatif¹⁰. Aujourd'hui, la population locale vit essentiellement de tourisme et d'agriculture.

Le destin de cette petite commune des Alpes tessinoises est étroitement lié à celui de la communauté alémanique des Walser qui a essaimé dans cinq pays (Suisse, Liechtenstein, Autriche, Italie, France¹¹). Les Walser, dont le gentilé provient du nom *Walliser* (Valaisan en allemand), ont migré depuis l'Oberland bernois vers le Haut-Valais durant les 9^e et 10^e siècles. Puis, une partie de la communauté a migré depuis la Vallée de Conches (*Goms* en allemand) vers le versant sud des Alpes, et ensuite vers l'ouest et l'est, pour des raisons qui ne sont pas encore complètement connues, mais probablement à cause d'un ensemble de facteurs – la sécheresse, le changement climatique, une forte natalité –, ainsi que des droits et privilèges accordés par les seigneurs au sud des Alpes à des personnes s'établissant à haute altitude. Après avoir quitté le Haut-Valais, la population de Bosco Gurin s'est d'abord établie dans le Val Formazza (*Pomatt* en allemand), au nord de Domodossola (Italie), puis a passé par le col de la *Guriner Furgg* en 1244 afin de s'établir de

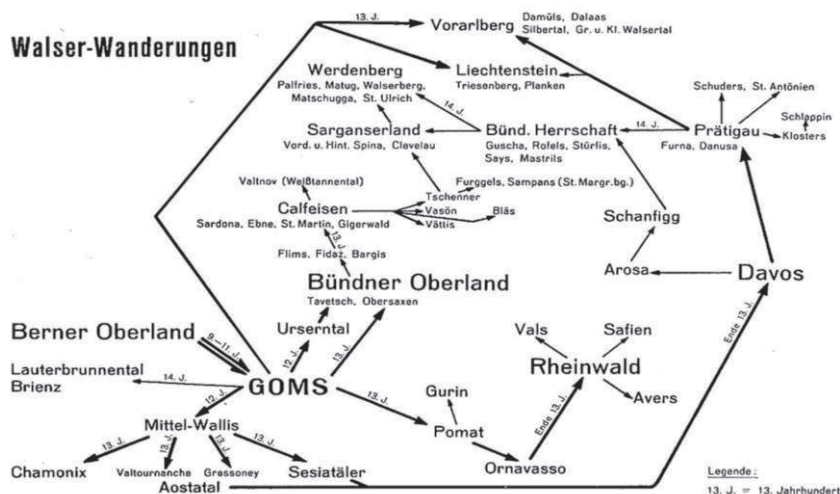
⁹ Concernant l'influence de l'italien sur le dialecte de Bosco Gurin, voir Julia Haldemann, *Italienisches in der Walsermundart Bosco Gurins*, Mémoire de maîtrise, Université de Vienne, 2010.

¹⁰ Jan K. Moor-Jankowski, « La prépondérance du groupe sanguin O et du facteur rhésus négatif chez les Walser de Suisse », *Journal de génétique humaine*, vol. 3, n° 1, 1954, p. 25-70.

¹¹ En France, la langue est toutefois éteinte, seuls subsistent des toponymes à Vallorcine et Morzine (Haute-Savoie).

l'autre côté de la montagne. La fondation de Bosco Gurin est donc le résultat d'une migration secondaire. Les déplacements des Walser à travers les Alpes constituent ainsi les dernières migrations collectives d'une communauté germaniques (les Alamans). Le premier document officiel existant date de 1253 ; en 2003, la population a ainsi célébré les 750 ans du village. Le musée du village, le *Walserhaus*, est fortement impliqué dans la sauvegarde de la culture et de la langue.

Figure 2. Les migrations successives des Walser¹²



La langue et la culture des Walser sont étudiées depuis des siècles. Cet intérêt a débouché sur la création d'associations, de revues (p. ex. *Wir Walser*, « Nous les Walser »), de musées, de sentiers thématiques à travers les Alpes, d'instituts de recherche, de contacts transfrontaliers, de bibliothèques, d'archives, ainsi que de rencontres nationales et internationales. Les Walser ont certes une langue en partage, mais aussi un sentiment de culture, d'identité et d'histoire commune qu'on appelle en allemand *Walsertum*. La recherche sur les Walser est devenue un domaine scientifique interdisciplinaire à part entière.

À Bosco Gurin, l'enseignement à l'école du village était dispensé en italien, mais des cours d'allemand ont été subventionnés par une association zurichoise qui soutenait les germanophones dans la diaspora (*Deutschschweizerischer Schulverein Zürich*). L'association a pris en charge

¹² Tiré de Ott Winkler, « Zur Kenntnis der mittelalterlichen Walsersiedlungen in hochgelegenen Alpentälern », *Geographica Helvetica*, vol. 10, n° 1, 1955, p. 2.

une leçon d'allemand par jour pendant des décennies et a mis du matériel scolaire en allemand à la disposition des élèves. À cause de l'exode et de la dénatalité, l'école a néanmoins dû fermer ses portes en 2002. Depuis lors, les élèves – trois en ce moment – se rendent à Cevio, dans la Vallée de la Maggia, où l'enseignement est donné en italien.

Assignée à exécuter des travaux agricoles pendant la guerre, une étudiante de l'Université de Fribourg passe un mois à Bosco Gurin durant l'été 1942. Elle profite de son séjour pour effectuer des observations ethnographiques qu'elle va ensuite publier :

Le gouvernement tessinois s'efforce d'assimiler la population de Bosco-Gurin. Dans cette intention, il y maintient, à côté de l'école allemande, du reste supprimée depuis quelques années, l'école italienne obligatoire. Les fonctions religieuses sont confiées à un prêtre tessinois connaissant les deux langues. En famille, les habitants du village parlent leur dialecte germanique qui n'est pas facile [...]. Dans leurs rapports avec les autres Tessinois, les habitants parlent l'italien et même le dialecte lombard qu'ils savent parfaitement. La connaissance de deux de nos langues nationales est, en tout cas, un bienfait pour des gens contraints à émigrer chaque année dans des centres industriels, car la vie n'est pas aisée à Bosco¹³.

Figure 3. Le village de Bosco Gurin¹⁴



¹³ Jeanne Corpataux, « Les étudiants et la bataille de l'agriculture », *Nouvelles étreintes fribourgeoises*, 1943, p. 133-142.

¹⁴ Ticino Top Ten, <https://bit.ly/3riM0p0> (consulté le 22 février 2022).

Ce comportement langagier multilingue fait toujours partie de la vie quotidienne de la population. Ainsi, au restaurant du village, une tablée de dix personnes observées lors d'un séjour au village en 2018, utilise le *Ggurijnartitsch*, le dialecte tessinois, l'italien et d'autres dialectes alémaniques ; seul l'allemand standard est absent de la communication.

Paradoxalement, c'est précisément la situation isolée des communautés walser qui a contribué à la survie de leur langue, mais c'est justement cette situation décentrée qui met aujourd'hui leur langue et culture en péril. De surcroît, le canton du Tessin, qui a défendu avec assiduité son italianité face à l'immigration d'Allemands et de Suisses-Allemands vers une région réputée pour son climat méditerranéen, n'a que très peu soutenu la petite communauté des Walser dans l'effort de sauvegarder leur langue. Le *Ggurijnartitsch* a urgemment besoin d'un concept de revitalisation¹⁵. Un premier pas a été entrepris avec l'élaboration d'une Charte locale¹⁶, basée sur les dispositions de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*¹⁷, qui a été rédigée à l'initiative et avec l'appui du Comité d'experts et du Secrétariat de la Charte. Ceci est d'autant plus important qu'une fusion avec Cevio et d'autres communes voisines fragiliserait encore la position de cet idiome minorisé.

2. Jaun (Bellegarde)

La commune fribourgeoise de Jaun (prononcé *Jou* ou *Jüu* dans le dialecte alémanique local) est située entre le village francophone de Charmey et le Col du Jaun (*Jaunpass* en allemand, appelé aussi autrefois souvent *Col du Bruch* par les francophones), col qui mène en direction de l'est vers le Simmental bernois. Elle tire son nom allemand de l'hydronyme celte *Jagona* (la froide) – appelé affectueusement *Jäunli* (petite Jogne) dans sa partie supérieure –, ruisseau qui traverse le village et qui se jette dans le Lac de la Gruyère. Le cours d'eau s'appelle en allemand *Jaumbach*, et en français *Jogne*, qui est aussi le nom de la vallée en français. Le toponyme français *Bellegarde* a une autre étymologie. Il est dérivé du nom mixte roman *Bel*

¹⁵ Voir à ce sujet aussi: Adrian Stähli, « Aspetti di vitalità, mantenimento e perdita di una lingua. Riflessioni per un inquadramento sociolinguistico di Bosco Gurin, comune walser in Ticino », dans Bruno Moretti, Elena Maria Pandolfi et Matteo Casoni (dir.), *Vitalità di una lingua minoritaria. Atti del convegno, Bellinzona, 15-6 ottobre 2010*, Bellinzona, Osservatorio linguistico della Svizzera italiana, 2011, p. 211-226.

¹⁶ *Carta per il Comune di Bosco Gurin. Charta für die Gemeinde von Bosco Gurin*, 2019, <https://bit.ly/3AUh4P4> (consulté le 22 février 2022).

¹⁷ Conseil de l'Europe, *op. cit.*

et germanique *Ward* (ou *Gard*)¹⁸, nom qui correspond au château fort aujourd'hui en ruine situé au-dessus du village. Si le nom de Bellegarde est souvent utilisé par les francophones du canton, le nom officiel de la commune est *Jaun*, et les gens du village tiennent à ce que ce glossonyme soit systématiquement utilisé par le canton et le district.

La commune est composée du village et de plusieurs hameaux, dont *Im Fang* (*La Villette* en français), qui possédait autrefois sa propre école. Elle compte une population d'environ 660 personnes, le pic de 877 habitantes et habitants ayant été atteint durant la deuxième moitié du 19^e siècle. Le territoire de la commune a été colonisé au 11^e ou 12^e siècle par le *Simmental*¹⁹ et l'architecture typique en bois témoigne de cette origine. Un nombre important de lieux-dits sont romans. Le village est complètement lové dans un amphithéâtre de montagnes de plus de 2 000 mètres d'altitude ; on y accède du côté fribourgeois par un passage étroit le long de la Jogne, en amont du village de Charmey, situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Jau. Dès le début du 16^e siècle et jusqu'en 1798, la commune est un bailliage de la ville de Fribourg. Le bailli habite Fribourg et cède son pouvoir à un gouverneur qui demeure à Bellegarde, la commune garde donc une grande autonomie politique. En 1798, les habitants demandent, par le biais d'une pétition, à faire partie d'un district alémanique et non de Charmey²⁰. Entre 1831 et 1848, Bellegarde fait partie du district allemand du canton de Fribourg, puis, dès 1848, avec la création des sept districts fribourgeois, il fait désormais partie du district francophone de la Gruyère.

Jacob Zimmerli, qui a longé la frontière entre le français et l'allemand du nord au sud de la Suisse à la fin du 19^e siècle, a également prospecté à Jaun. En 1895, il y recense 167 ménages et 843 personnes, quatre ménages sont « *welsch* », c'est-à-dire francophones ou patoisants ; dans sept familles, on parle l'allemand et le patois avec les enfants, étant donné que la mère est d'origine romande. Selon ses observations, la plupart des personnes habitant la commune savent le patois, en particulier les hommes, qui travaillent souvent en tant que fromagers ou armaillis

¹⁸ Cette étymologie se trouve aussi en anglais dans les termes *ward/guard*.

¹⁹ Walter Henzen, « Die deutschen Mundarten im Kanton Freiburg », dans Heinrich Brockmann-Jerosch, (dir.), *Schweizer Volksleben II*, Erlenbach, Eugen Rentsch Verlag, 1931, p. 104.

²⁰ Moritz Boschung, « Die territoriale Umgestaltung des Kantons Freiburg zwischen 1798 und 1848 », *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 76, 1999, p. 157.

à Charmey ou ailleurs en Gruyère et se rendent aux marchés de Bulle pour écouler fromages et bétail²¹. Aujourd'hui, le village vit essentiellement d'économie alpestre, de sylviculture et de tourisme (escalade dans la chaîne calcaire des Gastlosen, alpinisme, ski, randonnée) ; toutefois, un nombre important de personnes travaille en plaine.

Figure 4. Le village de Jaun (Bellegarde)²²



Les enfants fréquentent uniquement l'école enfantine (maternelle) et l'école primaire à Jaun. La plupart des élèves poursuivent leur scolarité à l'école secondaire allemande à Fribourg, quelques-uns se rendent à l'école secondaire française de La Tour-de-Trême (près du chef-lieu de la Gruyère, Bulle) et d'autres à l'extérieur du canton²³ depuis que l'école secondaire a été fermée en 2017²⁴. L'enseignant en charge des classes secondaires n'a pas pu être remplacé à cause de la situation décentrée du village. Il existe un projet de classes bilingues secondaires à Bulle ou à Riaz, avec une immersion français-allemand réciproque pour les élèves de Bellegarde et les élèves francophones du lieu. Durant les années 1990, des échanges scolaires hebdomadaires avaient eu lieu entre Charmey et Bellegarde.

²¹ Jacob Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. II. Teil. Die Sprachgrenze im Mittellande, in den Freiburger-, Waadtländer und Berner-Alpen*, Basel & Genf, H. Georg, 1895, p. 136.

²² Fromagerie de Montagne Jaun/Bellegarde, <https://bit.ly/3okf9yj> (consulté le 22 février 2022).

²³ Durant l'année scolaire 2021-2022, 13 enfants fréquentaient l'école enfantine, 34 l'école primaire et 25 l'école secondaire (Gemeinde Jaun, <https://bit.ly/3tbf2qd>, site consulté le 22 février 2022).

²⁴ Voir aussi Andrea Kucera, « Aussterbende Sprachen: Das Wunder von Jaun », *Neue Zürcher Zeitung*, 16 août 2017, <https://bit.ly/3sjvtAB> (consulté le 22 février 2022).

La population de Jaun a gardé son dialecte archaïque, le *Jüntütsch* ou *Joutütsch*, qui présente des caractéristiques prosodiques, phonétiques et lexicales singulières²⁵ décrites dans un dictionnaire spécifique²⁶. Trois raisons ont mené au maintien de ce dialecte. D'abord, sa situation enclavée dans les montagnes au pied d'un col qui n'était pas praticable l'hiver, puis, la religion protestante des germanophones bernois de l'autre côté du col, et, finalement, la pratique du francoprovençal et ensuite du français à Charmey, village avec lequel la population de Jaun a des contacts fréquents et intenses puisqu'on y trouve des médecins, un foyer pour personnes âgées, des infrastructures sportives et culturelles, des magasins, etc. Selon les dires de plusieurs interlocuteurs, la plupart des habitantes et habitants de Jaun sont plus ou moins bilingues. Lorsque la population est en contact avec d'autres germanophones du canton de Fribourg, et spécialement avec ceux du District de la Singine²⁷, elle s'adapte vers le dialecte singinois afin de favoriser l'intercompréhension.

L'identité de la commune se singularise à la fois des Gruériens, des Singinois et des Bernois du Simmental ; la population parle dès lors de son *Jouländli*, sa petite patrie. Le site Internet de la commune arbore fièrement son identité linguistique : *Willkommen in Jaun – Bienvenue à Jaun. Einzige deutschsprachige Gemeinde im Greyserbezirk* (seule commune germanophone du District de la Gruyère).

Avec la Préfecture de la Gruyère, située dans le chef-lieu du District, Bulle, un *modus vivendi* linguistique sous forme d'aménagements a été trouvé²⁸. La commune s'adresse en allemand au Préfet et à son personnel, et la Préfecture répond en français. Certains documents législatifs cantonaux mineurs font référence à la situation spécifique de Bellegarde. Depuis quelques années, un projet de fusion générale de toutes les communes du District de la Gruyère est en discussion, ce qui aurait aussi, bien sûr, des incidences sur le statut linguistique de Bellegarde.

²⁵ Pour une description du dialecte de Jaun, voir Max Bürgisser, « Die Jauner Mundart », *Deutschfreiburger Beiträge zur Heimatkunde*, vol. 55, 1988, p. 171-182 ; Karl Stucki, *Die Mundart von Jaun im Kanton Freiburg: Lautlebre und Flexion*, Frauenfeld, Huber, 1917 ; Walter Henzen, *op. cit.*

²⁶ Leo Buchs, *Jaundentsches Wörterbuch. Jüntütsch*, Freiburg, Paulusdruckerei, 2014.

²⁷ Le District de la Singine (en allemand *Sensebezirk*) est le seul des sept districts du canton de Fribourg qui est officiellement de langue allemande.

²⁸ Je remercie Joseph Buchs, originaire de Jaun, de ses précieuses informations.

3. Ederswiler

Notre troisième et dernier exemple, Ederswiler, est situé dans le District de Delémont, à 560 mètres d'altitude, au nord de Delémont, près de la frontière française. Il s'agit du seul village de langue allemande du canton du Jura, qui est officiellement de langue française, comme le stipule l'article 3 de sa Constitution de 1977 : « Le français est la langue nationale et officielle de la République et Canton du Jura²⁹ ». La commune n'a pas de nom français. En 2013, elle a confirmé par votation populaire sa volonté de rester dans le canton du Jura, même si elle avait, lors du processus de création du canton du Jura, voté pour le maintien de la commune au sein du canton de Berne en 1974.

De 1793 à 1815, la commune et la région font partie de la France ; le congrès de Vienne l'attribue avec le Jura au canton de Berne. Selon Zimmerli³⁰, la commune appartient à la paroisse de Roggenburg, qui faisait autrefois aussi partie du canton de Berne, mais qui est désormais intégrée au canton de Bâle-Campagne. À la fin du 19^e siècle, Zimmerli y dénombre 35 maisons et précise que la commune est entièrement de langue allemande³¹, les lieux-dits de la commune sont d'ailleurs allemands. Le dialecte local ressemble à celui de l'Alsace voisine. Selon le site Internet de la commune³², qui est également en allemand, la commune abrite actuellement 127 habitants. Les autorités communales publient des informations en allemand (*Ederswiler Nachrichten*, « Les nouvelles d'Ederswiler »). Dans l'annuaire téléphonique électronique³³, l'administration figure de manière bilingue : « *Gemeindeverwaltung*/Adm. Communale ». Une analyse des contacts téléphoniques figurant dans la rubrique « Ederswiler », effectuée en décembre 2019, révèle que la commune compte 40 numéros de téléphone de personnes physiques, dont 28 (70 %) portent un nom allemand, neuf (22,5 %) un nom français et trois un nom allophone (7,5 %). En 2000, selon le recensement fédéral, la commune comptait 84,5 % d'Alémaniques, 10,1 % de francophones et 2,3% d'allophones³⁴. Selon les relevés structurels poolés de 2010 à 2014 de l'Office fédéral de la statistique, qui déterminent les régions linguistiques

²⁹ Canton du Jura, *Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977*.

³⁰ Jacob Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. I. Teil. Die Sprachgrenze im Jura*, Basel & Genf, H. Georg, 1891, p. 11.

³¹ *Ibid.*

³² Commune d'Ederswiler, <http://ederswiler.ch> (consulté le 22 février 2022).

³³ Annuaire téléphonique suisse, www.tel.search.ch (consulté le 22 février 2022).

³⁴ Communication de l'Office fédéral de la statistique.

en Suisse, la commune appartient au territoire allemand de la Suisse (allemand : 90,6 % ; français : 13,3%), et il est précisé que « La commune d'Ederswiler [...] appartient depuis toujours à la région linguistique allemande³⁵ ».

Figure 5. Le village d'Ederswiler³⁶



En matière d'enseignement, les enfants du village fréquentent, depuis 1993, l'école maternelle et primaire du cercle scolaire de Movelier et Soyhières, où l'enseignement est prodigué en français. Toutefois, les élèves de langue maternelle allemande, dont ceux d'Ederswiler, ont un enseignement spécifique de l'allemand. L'école secondaire se trouve à Delémont.

Le conflit jurassien et la création du canton du Jura³⁷, la célébration de son identité francophone et son corollaire, le rejet de la langue et de la culture allemandes, restent toujours en arrière-plan des discussions linguistiques dans le canton du Jura, bien que la situation ait grandement évolué, en particulier dans le domaine de l'enseignement bilingue français-allemand. Le canton du Jura possède une loi linguistique : la *Loi concernant l'usage de la langue française*³⁸. Même si celle-ci vise, comme son nom l'indique, l'utilisation de la langue française, elle mentionne implicitement la présence d'autres langues sur son territoire. L'article 2 al. 1 évoque, en effet, « le respect des minorités et de la

³⁵ Confédération suisse, *Les régions linguistiques de la Suisse*, op. cit.

³⁶ Ederswiler, *Wikipédia*, <https://bit.ly/3gmV7mZ> (consulté le 22 février 2022).

³⁷ Pour l'histoire du Jura, voir, par exemple, Claude Hauser, *L'aventure du Jura*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2004.

³⁸ République et Canton du Jura, *Loi concernant l'usage de la langue française du 17 novembre 2010*.

diversité linguistique », l'article 2 al. 2 mentionne « une partie du territoire cantonal qui n'est pas de langue française », et l'article 93 stipule que le canton « a égard au plurilinguisme, notamment quand il s'agit des langues nationales³⁹ ».

Selon les informations du Secrétariat communal⁴⁰, Ederswiler reçoit 5 000 francs par année du canton du Jura pour faire face aux dépenses liées à son statut linguistique. Même si le canton ne fait que peu de cas de sa commune, qui ne rentre pas dans le moule d'un canton qui a déclaré haut et fort son appartenance à la francophonie, il existe quelques aménagements et des textes législatifs mineurs qui mentionnent son exception linguistique. Ainsi, la population d'Ederswiler peut recevoir la déclaration d'impôt en allemand, et l'article 10 al. 2 du *Décret cantonal sur le service de l'état civil* précise : « Sur requête préalable, les extraits et les communications adressés aux autorités ou aux citoyens de la commune d'Ederswiler sont établis en langue allemande⁴¹ ».

Tout comme à Bosco Gurin ou à Bellegarde, une fusion avec des communes environnantes est envisagée, ce qui changerait bien sûr le statut linguistique particulier d'Ederswiler.

Conclusion

En Suisse, les langues renvoient généralement à un territoire précis et défini, et les exceptions à cette norme sont plutôt rares. On parle donc de « territorialité des langues », qui est généralement considéré comme l'un des principes fondamentaux du plurilinguisme et de la politique linguistique suisses et qui est censé sauvegarder la paix des langues et l'homogénéité des territoires, même s'il n'existe aucune preuve qu'il y a un lien direct entre ces notions. Les territoires bilingues ou multilingues (cantons, districts ou communes), ou les territoires qui – sur le plan linguistique – ne correspondent pas aux entités auxquelles ils sont politiquement rattachés, constituent donc des exceptions en Suisse.

³⁹ L'article 10 de la loi mentionne aussi « des mesures pour valoriser le patrimoine lié au patois ». La Loi comprend quelques perles : elle mentionne, par exemple, « un enseignement qui permet la maîtrise et suscite l'amour de la langue française » (art. 9 al. 2 a).

⁴⁰ Le répondeur automatique de l'administration communale informe en dialecte alémanique.

⁴¹ Canton du Jura, *Décret sur le service de l'état civil du 25 avril 2001*, communication de la Commune.

Dans les trois communes présentées dans cet article, un dialecte alémanique et l'allemand standard sont en contact avec des variétés de langues romanes⁴². Le *Ggurijnartitsch* est la variété la plus en danger, le village de Bosco Gurin ayant subi une italianisation lente, mais inexorable. Un concept de revitalisation pour le *Ggurijnartitsch* est donc nécessaire. Dans les cas de Bosco Gurin et d'Ederswiler, une certaine alsacisation est à craindre, c'est-à-dire l'émergence graduelle d'une forme de diglossie qui fait référence à une répartition d'utilisation des langues entre le dialecte walser et l'italien pour Bosco Gurin, et entre le dialecte alémanique et le français pour Ederswiler, en lieu et place de l'allemand standard pour l'écrit et des situations orales très formelles. Ce développement mène à une perte de domaines et finalement à la lente disparition de la langue et du dialecte alémanique minoritaires, qui sont, au niveau suisse, largement majoritaires. La situation du *Jüntitsch* est plus stable, mais la convergence vers le dialecte singinois se poursuivra certainement.

Dans les trois communes, des fusions sont envisagées à moyen ou à long termes, ce qui entraînera des conséquences sur les langues administratives et sur les langues d'enseignement. D'ailleurs, la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*⁴³ protège les langues minorisées lors de fusion de communes (article 7 al. 1b). Des écoles bilingues pourraient être envisagées dans les communes fusionnées, ce qui apporterait des avantages tant pour les minorités que pour les majorités. Dans ce cas, des Chartes locales ou d'autres textes de loi qui règlent le statut de l'allemand en tant que langue minoritaire co-officielle sont tout à fait dans l'esprit de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.

⁴² Dans le canton des Grisons, le walser est en contact avec différentes variétés de romanche.

⁴³ Conseil de l'Europe, *op. cit.*

Références

- Annuaire téléphonique suisse, <https://tel.search.ch>.
- Balmer, Emil, « Bosco-Gurin », *Die Walser im Piemont. Vom Leben und von der Sprache der deutschen Ansiedler binterm Monte Rosa*, Bern, Francke, 1949, p. 197-210.
- Bohnenberger, Karl, *Die Mundart der deutschen Walliser im Heimattal und in den Aussenorten*, Frauenfeld, Huber, 1913.
- Boschung, Moritz, « Die territoriale Umgestaltung des Kantons Freiburg zwischen 1798 und 1848 », *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 76, 1999, p. 145-188.
- Buchs, Leo, *Jaundentesches Wörterbuch. Jäntütsch*, Freiburg, Paulusdruckerei, 2014.
- Bürgisser, Max, « Die Jauner Mundart ». *Deutschfreiburger Beiträge zur Heimatkunde*, vol. 55, 1988, p. 171-182.
- Canton du Jura, *Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977*.
- Canton du Jura, *Loi concernant l'usage de la langue française du 17 novembre 2010*.
- Canton du Jura, *Décret sur le service de l'état civil du 25 avril 2001*.
- Cantone Ticino, *Costituzione della Repubblica e Cantone Ticino del 14 dicembre 1997*.
- Carta per il Comune di Bosco Gurin. Charta für die Gemeinde von Bosco Gurin*, 2019, <https://bit.ly/3AUh4P4>.
- Commune d'Ederswiler, <https://bit.ly/3schjkt>.
- Comrie, Bernard et Uli Frauenfelder, « The verbal complex in Gurinerdeutsch », *Linguistics*, 30, 1992, p. 1031-1064.
- Confédération suisse, *Langues*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, <https://bit.ly/32UjnVE>.
- Confédération suisse, Office fédéral de la topographie, Wabern, <http://map.geo.admin.ch>.
- Confédération suisse, *Portraits régionaux : communes*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, <https://bit.ly/3Gjv5Xz>.
- Confédération suisse, *Les régions linguistiques de la Suisse*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2017, <https://bit.ly/3gkILvG>.
- Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992.
- Corpataux, Jeanne, « Les étudiants et la bataille de l'agriculture », *Nouvelles étrennes fribourgeoises*, 1943, p. 133-142.
- Ederswiler, *Wikipédia*, <https://bit.ly/3gmV7mZ>.
- Fromagerie de Montagne Jaun/Bellegarde, <https://bit.ly/3okf9yj>.
- Gerstner-Hirzel, Emily, *Aus der Mundart von Gurin. Wörterbuch der Substantive von Bosco Gurin. Voci del dialetto di Bosco Gurin. Vocabolario dei sostantivi di Bosco Gurin*, Bosco Gurin, Museum Walserhaus, Armando Dadò Editore, 2014.
- Haldemann, Julia, « Italienisches in der Walsermundart Bosco Gurins », *Mémoire de maîtrise*, Université de Vienne, 2010.
- Hauser, Claude, *L'aventure du Jura*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2004.
- Henzen, Walter, « Die deutschen Mundarten im Kanton Freiburg », dans Heinrich Brockmann-Jerosch, (dir.), *Schweizer Volksleben II*, Erlenbach, Eugen Rentsch Verlag, 1931, p. 104-105.
- Hotzenköcherle, Rudolf, *Dialektstrukturen im Wandel. Gesammelte Aufsätze zur Dialektologie der deutschen Schweiz und der Walsergebiete Oberitaliens*, Aarau, Sauerländer, 1986.
- Kucera, Andrea, « Aussterbende Sprachen: Das Wunder von Jaun », *Neue Zürcher*

Zeitung, 16 août 2017, <https://bit.ly/3sjvtAB>.

Moor-Jankowski, Jan K., « La prépondérance du groupe sanguin O et du facteur rhésus négatif chez les Walser de Suisse », *Journal de génétique humaine*, vol. 3, n° 1, 1954, p. 25-70.

République et Canton du Jura, *Loi concernant l'usage de la langue française du 17 novembre 2010*.

Russ, Charles V. J., « The Swiss German dialect of Bosco Gurin », *Transactions of the Philological Society*, 1981, p. 136-156.

Russ, Charles V. J., *Die Mundart von Bosco Gurin. Eine synchronische und diachronische Untersuchung*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2002.

Rizzi, Enrico, Leonhard Tomamichel et Giorgio Felippine, *Geschichte von Bosco Gurin*. Bosco Gurin, Gesellschaft Walserhaus Gurin, Fondazione Enrico Monti, 2009.

Stähli, Adrian, « Aspetti di vitalità, mantenimento e perdita di una lingua. Riflessioni per un inquadramento sociolinguistico di Bosco Gurin, comune walser in Ticino », dans Bruno Moretti, Elena Maria Pandolfi et Matteo Casoni (dir.), *Vitalità di una lingua minoritaria. Atti del convegno, Bellinzona, 15-6 ottobre 2010*, Bellinzona, Osservatorio linguistico della Svizzera italiana, 2011, p. 211-226.

Stucki, Karl, *Die Mundart von Jaun im Kanton Freiburg: Lautlehre und Flexion*, Frauenfeld, Huber, 1917.

Ticino Top Ten, <https://bit.ly/3sis19h>.

Tomamichel, Tobias, *Bosco Gurin. Das Walserdorf im Tessin*, Bosco Gurin, Gesellschaft Walserhaus Gurin, 4^e édition, revue et augmentée par Leonhard Tomamichel, 1997.

Winkler, Ott, « Zur Kenntnis der mittelalterlichen Walsersiedlungen in hochgelegenen Alpentälern », *Geographica Helvetica*, vol. 10, n° 1, 1955, p. 1-12.

Zimmerli, Jacob, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. I. Teil. Die Sprachgrenze im Jura*, Basel & Genf, H. Georg, 1891.

Zimmerli, Jacob, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz. II. Teil. Die Sprachgrenze im Mittellande, in den Freiburger-, Waadtländer und Berner-Alpen*, Basel & Genf, H. Georg, 1895.